

Objectifs :

La catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

PUBLIC VISÉ :

Tout public répondant au prérequis

PRÉ REQUIS :

Être âgé de 15 ans minimum

Autorisation de son représentant légal.

Autorisation de l'assurance.

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

20h minimum légales obligatoires si passage aux examens

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation de 1 à 3 participants

Formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipées vidéo projecteur, PC paperboard
- Support de cours + vidéo
- Formateur spécialisé
- livret d'apprentissage

TARIF

Contactez Fégelé FORMATIONS : 03.54.44.45.44

contactfegeleformations@gmail.com

Personne en situation d'handicap :

Contactez Fégelé Formations 03.54.44.45.44

Etablissement accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route moto (ETM)

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité

- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

PATRIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules
- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- 1 seule présentation aux épreuves hors circulation et circulation
- Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

VALIDATION :

Permis de conduire A2 si réussite à l'examen

AGRÈMENT :

Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement